



AVIS PUBLIC (2^E AVIS)

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Nathalie Groleau, en sa qualité de secrétaire-trésorière de la MRC de Mékinac, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC situé au 560 rue Notre-Dame à Saint-Tite, Québec, G0X 3H0, le **8 avril 2021 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

MUNICIPALITE DE SAINTE-THECLE

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ¹	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Wael Alaa Eldin Abdelsamie Mahmoud 810, rue St-Jacques	8087 85 7400 4 757 021	4 557.95 \$
Natalie Bacon 741, rue St-Jacques	8087 74 6524 5 895108 et 5 895 109	3 127.97 \$
Martin Duhamel-Tousignant 130 à 142 rue Masson	8066 67 7992 4 756 694	11 715.43 \$
Patrick Laurent, Marie-Eve Bourgeois 630, chemin du Canton de la Jeune	7490 26 8877 4 871 892	1 963.37 \$ PAYÉ

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan



MUNICIPALITE DE SAINT-SEVERIN

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s)²	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Succession Robert Thiffeault 190, Boulevard Saint-Louis	8170 0360 21 5 394 360	3 953.38 \$

² Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain

VILLE DE SAINT-TITE

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s)³	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Sylvain Benoit 791, rue Ste-Geneviève	7677 88 9661 4 444 344	12 662.47 \$
Sylvain Benoit 241 boul St-Joseph	7677 44 2751 6 141580	12 373.39 \$
Pierrette Carpentier 800 rue de la Montagne	7676 54 9969 4 443 998	6 253.36 \$
Marie-Blanche Perron Rang Haut du lac Nord	7578 40 0167 4 443479	441.04 \$
Adrien L. Auger Petit 4 ^e Rang	7876 57 0717 6 339 004	1 393.55 \$

³ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan



MUNICIPALITE DE LAC-AUX-SABLES

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ⁴	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Daniele Ubartas 241 chemin Saint-Charles	8390 28 0098 6 009 502	5 242.20 \$
Fiducie MXA 196 chemin des Bois-Francis	9295 87 7173 6 010863	23 371.27 \$
Joseph Perron 1 ^{er} rang Price	9187 33 1857 5387840	505.11 \$
Joseph Roy Chemin de la traverse	9293 86 5326 6 009 762 et 6 009 760	106.92 \$
Succession Victor Lamarre 141, chemin Saint-Alphonse	8589 81 3455 6 009 595	922.54 \$
Wilfrid Paquin Chemin St-Alphonse	8588 19 3089 6 009 362	5.26

⁴ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf

MUNICIPALITE DE SAINT-ADELPHE

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ⁵	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Victor Clément Route 352	8676 28 5589 6 031 338	2.01 \$
Émile Trépanier Rang St-Joseph	8879 74 1888 5 804 337	2.03 \$
Ovila Ayotte Rang Sud-Est	8676 71 5023 6 031 315	30.26 \$



⁵ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Champlain

MUNICIPALITE DE HEROUXVILLE

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s)⁶	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 8 avril 2021)*
Stéphane Bourassa Chemin Saint-Timothée	7367 91 9277 5 147 107	1 442.45 \$
Stéphane Bourassa 3483 rue Boisvert	7367 91 6075 4 401 046	6 707.19 \$
Stéphane Bourassa 3471, rue Armand-Paquin	7367 91 2457 4 401 041	6 872.86 \$
Guy Baril, Claudette Cyr 180, rue Durocher	7270 89 6134 4 400 847	6 250.40 \$

⁶ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shawinigan

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication : Argent comptant ou Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de Mékinac

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).



NOTE IMPORTANTE - Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC de Mékinac. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Saint-Tite, ce 17 février 2021

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Nathalie Groleau', is written in a cursive style.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière